

INSTITUT BELGE DES SERVICES POSTAUX ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'IBPT publie un appel à candidatures pour le futur spectre radioélectrique

Bruxelles, le 14 janvier 2022 – Avec la publication de l'appel à candidatures, l'IBPT a donné le coup d'envoi de la très attendue mise aux enchères du futur spectre radioélectrique. La mise aux enchères porte sur l'attribution du nouveau spectre 5G et du spectre 2G et 3G existant. Cette mise aux enchères prévue pour juin 2022 contribuera à définir le paysage des télécoms mobiles en Belgique pour les 20 prochaines années. Elle inclut également du spectre réservé pour un éventuel nouvel opérateur mobile souhaitant faire son entrée sur le marché.

En tant que régulateur du marché des communications électroniques, l'IBPT est responsable de la gestion du spectre radioélectrique. Sur la base de cette compétence, l'IBPT octroie les droits d'utilisation pour du spectre radioélectrique utilisé entièrement ou partiellement pour des services de communications électroniques offerts au public. Le prix de réserve (à savoir un prix de départ minimal lors de la mise aux enchères) est fixé dans la loi télécoms pour chaque bande de fréquences. Des exigences spécifiques sont définies par bande de fréquences par le biais des arrêtés d'exécution nécessaires (par exemple : la vitesse minimale devant être fournie par chaque opérateur via la bande de fréquences en question, les obligations de couverture territoriale, le spectre réservé pour les acteurs existants et nouveaux, les règles en matière d'achat maximal de spectre par acteur). Le 24 novembre 2021, le gouvernement fédéral et les gouvernements régionaux ont approuvé les arrêtés royaux dans le cadre d'un Comité de concertation, permettant à l'IBPT, après leur publication au Moniteur belge le 23 décembre 2021, de lancer les préparatifs devant mener à la mise aux enchères du spectre radioélectrique.

L'IBPT invite aujourd'hui les parties intéressées à soumettre leur candidature pour participer à cette mise aux enchères dont le but est d'attribuer des droits d'utilisation du spectre dans les bandes de fréquences situées dans les bandes 700 MHz, 900 MHz, 1400 MHz, 1800 MHz, 2100 MHz et 3600 MHz. Grâce aux fréquences attribuées, le titulaire d'une autorisation pourra déployer un réseau national et fournir des services de communications électroniques mobiles aux utilisateurs finals.

Actuellement, les bandes de fréquences 900 MHz, 1800 MHz et 2100 MHz sont principalement utilisées pour des applications 2G, 3G et 4G. Les bandes 700 MHz, 1400 MHz et 3600 MHz sont de nouvelles bandes de fréquences qui pourront être utilisées pour la première fois pour la technologie 5G.

La mise aux enchères utilisera le format de « l'enchère simultanée ascendante à plusieurs tours », qui a également été utilisé lors des précédentes attributions de spectre radioélectrique pour les services télécoms mobiles en Belgique.

Outre l'appel à candidatures, l'Institut publie également aujourd'hui le mémorandum d'information pour l'attribution de droits d'utilisation de ce spectre qui sera utilisé pour fournir des services large bande mobiles. Ce document contient des explications sur la législation et les procédures applicables, notamment concernant les conditions liées à l'autorisation. Il est disponible sur le site Internet spécifique prévu dans le cadre de la préparation à la mise aux enchères (<https://auction2022.be>) et s'adresse principalement aux éventuels candidats qui auraient besoin de ces informations pour préparer

leur participation à la mise aux enchères. Le memorandum d'information est de nature purement informative étant donné que seule la législation existante est juridiquement valable.

Les candidats ont jusqu'au 16 février 2022 pour soumettre leur candidature effective à l'IBPT. L'Institut prendra ensuite une décision quant à la recevabilité de chaque candidature déposée. Les opérateurs jugés recevables participent de manière anonyme à la mise aux enchères prévue pour juin 2022. À l'issue de la mise aux enchères, les noms des lauréats seront publiés ainsi que le spectre radioélectrique attribué par opérateur pour chacune des bandes proposées.

Pour plus d'informations :



Jimmy Smedts | Porte-parole

Institut belge des services postaux et des télécommunications

Ellipse Building Bâtiment C | Boulevard du Roi Albert II 35 bte 1 | 1030 Bruxelles

T +32 2 226 88 22 | **M** +32 478 63 91 82 | **www.ibpt.be**

